

# ASSEMBLÉE NATIONALE

24 février 2023

---

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DES PROCÉDURES LIÉES À LA CONSTRUCTION DE  
NOUVELLES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES ET AU FONCTIONNEMENT DES  
INSTALLATIONS EXISTANTES - (N° 762)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CE218

présenté par  
M. Saint-Huile et M. Mathiasin

-----

### ARTICLE 5

Supprimer l'alinéa 3.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'obligation d'enfouissement des lignes électriques en zone littorale introduite par les sénateurs. En effet, celle-ci serait non seulement source de surcoût, mais également techniquement difficilement réalisable à ce niveau de puissance.